



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° 2026-RP2C-PI-4
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
ET ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE - SESSION 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'OISE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

Vu le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2025-695 du 24 juillet 2025 modifiant les livres Ier et II du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre III du même code

Vu l'ordonnance n° 2021-1674 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise,

Vu la convention régionale entre les Centres de Gestion des Hauts-de-France,

Considérant que cet examen professionnel est organisé pour les centres de gestion de la région des Hauts-de-France,

Vu l'arrêté n°2026-RP2C-PI-1 en date du 30 janvier 2026 portant ouverture de l'examen professionnel de Rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne - session 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026-RP2C-AG-2 en date du 18 mai 2026 composition du jury de l'examen professionnel de Rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne avancement de grade - session 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026-RP2C-AG-3 en date du 22 juin 2026 portant organisation de l'examen professionnel de Rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne avancement de grade - session 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La liste des 143 candidats admis à concourir à l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe par voie de promotion interne– session 2026 est fixée comme ci-après :

N° DE DOSSIER	NOM /PRENOM	NOM DE JEUNE FILLE
17328	Mme AFIFI Saïda	
17283	Mme AKARIOUH Fatiha	née AICH
17335	Mme ARPIN Corinne	
17173	Mme AUBERT Sigrid	
17143	Mme BALAINE Eva	
17197	Mme BALBAS Antonella	
17035	Mme BARBAUX Béatrice	née QUENIART
17309	Mme BERNARD Mari Nieves	née GONZALEZ
17118	Mme BERTOUX Helene	
17136	Mme BINET Estelle	
17054	Mme BONNAL Karine	née ANTOINE
17203	M BOULLAND Florian	

N° DE DOSSIER	NOM /PRENOM	NOM DE JEUNE FILLE
17100	Mme BRISSY Nathalie	
17056	Mme BRUNET Mélanie	
17041	Mme CABARET Stéphanie	
17320	Mme CARRE Stéphanie	née PICART
17096	Mme CATEIGNE Jessica	
17098	Mme CATTEAUX France	
17286	Mme CHASTIN Delphine	
17232	Mme CHERFAOUI Jamila	née KHERAKI
17238	Mme CHEVALERIAS Sylvie	
17318	Mme CHRISTOPHE Nathalie	née GOUMBERIS
17030	Mme COLAVIZZA Sandra	
17294	Mme CRUEL Aurélie	née MERELLE
17131	Mme DA SILVA Fabienne	née FRADIN
17025	Mme DE ALMEIDA Wendy	née TABITOURAT
17152	Mme DEBONNE Angelique	
17330	Mme DEFACQUE Sylviane	née MOUTONNET
17316	Mme DELAHAYE Johanne	
17331	Mme DELAMOTTE Emilie	née PECQUET
17155	Mme DENAIN Dany	née FOURNIER
17247	M DESBIENDRAS Thomas	
17338	Mme DESMARETS Christelle	née FOURNIER
17190	Mme DESSAUX Sofia	
17133	Mme DEVAMBEZ Nathalie	née GODET
17124	Mme DHEILLY Lise	
17134	Mme DUCLOVEL Corinne	
17176	Mme DUMOUCHEL Laurence	
17284	Mme DURAND Emeline	
17048	Mme ELOUTMANI Siham	née NASSIR
17199	Mme EQUOY Laure	

N° DE DOSSIER	NOM /PRENOM	NOM DE JEUNE FILLE
17070	Mme FAUP-MOUGAT Valérie	
17296	M FOLLY Yann	
17061	Mme FOUIN Edwige	
17277	Mme FRANCOIS Aurélie	née DELASSUS
17132	Mme FRANCOIS Caroline	née BOITEL
17038	Mme GAILLET Shirley	
17210	Mme GEET Angélique	née ANSELIN
17113	Mme GHERBEZZA Aurelie	née ZIECIAK
17057	Mme GIRARD Marie-Line	
17264	Mme GOCMEN Lynda	née ALLAM
17329	Mme GODIN CARPENTIER Isabelle	née GODIN
17165	Mme GOSSELIN Marie	née LYONNET
17114	Mme GOUCHET Nathalie	née GOUCHET
17305	Mme GRAIN Dany	
17154	Mme GROSSI Marie Claude	
17314	Mme GUILBERT Cécile	née BABKA
17317	Mme GUILLARD Céline	
17074	Mme HAYOT LAMBERT Corinne	née LAMBERT
17051	Mme HEDIN Cindy	née NOBLESSE
17094	Mme HOCHARD DECAMBRON Helene	née HOCHARD
17334	Mme HOUDÉYÉ Victoria	
17182	Mme HOUZE Catherine	née BAYARD
17274	Mme ILLIEN Fleur	née VARIN
17151	Mme JUPIN Mégane	
17202	Mme KISCHENAMA Nicole	
17262	Mme LAPLAIGE Delphine	
17215	Mme LATORRE Syndie	
17073	Mme LAVOGEZ LEGENDRE Mélanie	née LEGENDRE
17067	Mme LE DROGO Coralie	

N° DE DOSSIER	NOM /PRENOM	NOM DE JEUNE FILLE
17099	Mme LE GAL Florence	
17040	Mme LECOMTE Valérie	
17088	M LEFEBVRE François	
17295	Mme LEHUT Audrey	
17026	Mme LEMARCHAND Celine	née LEFORT
17169	Mme LEQUIEN Stéphanie	née BIDENT
17168	M LERICHE Julien	
17212	Mme LERICHE Sylvia	
17156	Mme LEROUX Valerie	née DELPLANQUE
17180	Mme LETIENNE Stéphanie	
17078	Mme LETURGEZ Nadia	née COPIN
17122	Mme LICETTE Julie	née SCHEURKOGEL
17303	Mme LOUEY Carole	
17112	M MANCEL Arnaud	
17071	Mme MAQUIN Delphine	
17037	Mme MAQUINGHEM Julie	
17032	Mme MERLIN Sophie	née PAGNEN
17251	Mme MERMET Christine	
17158	Mme MESNIERES Emeline	
17302	Mme MEUNIER Elodie	
17166	Mme MILLET Isabelle	
17130	Mme MILLET Lucile	
17312	Mme MORDO Vanessa	
17270	Mme MOREL Mélanie	
17207	Mme MOUCHON Viviane	née THOMAS
17341	Mme NAVET Sandrine	
17079	Mme NDIONE Amandine	née DUBOIS
17097	Mme NEBRI Sabrina	
17321	Mme NESMON Christelle	

N° DE DOSSIER	NOM /PRENOM	NOM DE JEUNE FILLE
17201	Mme NOTEL Stéphanie	
17076	Mme OUDIR Hafida	née EL GOUTI
17092	Mme PEREIRA Emylie	
17244	Mme PERMALL Sophie	née MONTRESOR
17016	Mme PIAZZA Stéphanie	
17046	Mme PLAZA GONZALEZ Maggy	
17188	M POIGNANT Christophe	
17292	Mme POIRET Christelle	
17019	Mme PREVOST SERET Coralie	née SERET
17268	Mme QUESNEL Mélody	née BOURGEOIS
17171	Mme RADOVANOVIC Mélanie	née BELLIER
17282	Mme RAHMOUNI Linda	née ATOUB
17052	Mme REYNE Isabelle	née ALEXIS
17164	Mme RICAILLE Dorothee	
17307	Mme RICHARD Aline	
17191	Mme RODRIGUES Célia	
17121	Mme ROGER Dorothée	née CARON
17116	Mme ROUCOUX Fanny	
17299	Mme ROUSSEL Aline	née DE MEULENAERE
17236	Mme SALINGUE Caroline	née JAULIN
17310	Mme SALON Caroline	
17200	M SCELLIER Cyril	
17128	Mme SEDIRI Khadija	
17266	Mme SERET Aurélie	
17243	Mme SINSOULIEU Cécile	
17178	Mme SOUDET Sylvie	née GRISET
17140	Mme SOUMARD Deborah	
17062	Mme SRHIR Peggy	née TRONCHET
17172	Mme SUEUR Cathy	née DHEILLY

N° DE DOSSIER	NOM /PRENOM	NOM DE JEUNE FILLE
17276	Mme SZYDELKO Mélanie	
17240	M SZYNKLARZ Yann	
17023	Mme TAIRI Karima	née KEBAILI
17104	Mme TERRADE Liz-Elodie	
17144	Mme THOMAS Virginie	née DOCHEZ
17214	Mme TREBOUTE Alexandra	née DYJAK
17047	Mme TRIBOULET Marie-Louise	
17267	Mme UYTTERSROT Virginie	
17340	Mme VALERY Sandrine	née FLATTOT
17043	Mme VAQUER Florence	
17273	M VERLINDE Pierre-Yves	
17326	Mme VIEVILLE Jennifer	
17018	Mme WITTMER Daisy	née PLUCHART
17060	Mme YANAN Marie	
17337	Mme YPREEUW Carole	née DUPUIS

ARTICLE 2 :

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- L'exactitude des renseignements demandés au dossier d'inscription et qu'ils ont fournis ;
- La transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier d'inscription et qu'ils ont jointes et signées ;
- Le respect des conditions à remplir pour se présenter à l'examen professionnel auquel ils se sont inscrits.

ARTICLE 3 :

La liste des 2 candidates **admissibles à concourir sous réserve** à l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe par voie de promotion interne– session 2026 est fixée comme ci-après :

N° DE DOSSIER	NOM /PRENOM	NOM DE JEUNE FILLE
17174	Mme ARJULLAND Dolores	née DUPUIS
17105	Mme MERLIN Cécile	née LEBOUCHER

Par conséquent, l'admission à concourir des candidats audit examen professionnel n'ayant pas transmis un dossier d'inscription complet, est acceptée sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier. Ce dossier peut être complété avant le commencement de la première épreuve qui se déroulera le jeudi 24 septembre 2026.

Les candidats qui justifieraient de pièces ne permettant pas à l'autorité organisatrice de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, seront rejetés, même après avoir passé les épreuves. Ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter sous réserve, qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 4 :

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'OISE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'OISE, de la SOMME et de l' AISNE et sera transmise à Monsieur le Préfet de l'OISE.

Fait à BEAUVAIS, le 2 juillet 2026.

LE PRESIDENT

Alain VASSELLE